

Eybens, le 02/06/2005



Renée Bouisse

Accord pour diffusion
Le Maire, Conseiller Général,

Marc BAIETTO

Compte-Rendu de la Réunion Plénière du 1er Juin 2005

Présents : Mesdames Josien - Janon - Guazzone - Calpena - Archer Mouraille - Bennasr (stagiaire) - Bouisse.
Messieurs Tanche - Sciré - Blanchet - Haguet - Grifféro - Assorin - Baringou Spengler - Welkamp - Marin - Pissard - Baldos - Scarpa - Tartarin

Excusés : Mmes Boussekhane (SCIC Habitat) - Mignotte - Mrs - Derras -Weber - Olivesi Bourdet

Pouvoirs : Mme Boussekhane - Mrs Derras - Olivesi - Weber - Mignotte

Ordre du jour

- Approbation du compte rendu du 6 Avril 2005.
- Compte rendu du groupe de travail sur le dossier eau : réponses apportées par les services municipaux (Eau, Finances)
- Organisation de la suite du travail sur le dossier eau
- Questions diverses

La séance est ouverte à 20h30.

1 - Approbation du compte rendu du 6 avril 2005

Soumis au vote, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2 - Compte rendu du groupe de travail sur le dossier eau exposé de Gabriel Grifféro

Un groupe de travail, composé de Mme Josien, Mrs Haguët, Spengler, Grifféro, a été missionné pour apporter les réponses aux questions posées depuis le début du travail sur le dossier de l'eau.

Après avoir rencontré les services de la Mairie (Mme Morel, service des eaux, M. Tartarin, Finances) des réponses ont été obtenues, mais trop abstraites - voir synthèse ci-dessous :

→ **Rencontre du groupe de travail avec Mme Morel : (service des eaux)**

Questions qui lui ont été posées et premières réponses :

- a) **Comment est contrôlée la livraison de l'eau dans nos réservoirs (compteur collectif, compteur individuel, y a-t-il une perte et si oui, comment est-elle chiffrée) ?**

Il existe un compteur à chaque réservoir, situé soit en amont soit en aval du réservoir. Actuellement, seul celui de la piscine dispose d'un compteur en entrée.

- b) **Composition détaillée de la facture, sur quels critères ?**

- La facture est composée de 5 lignes :

- *le nombre de m³ consommés ainsi que le prix au m³*
- *taxe pollution (gérée par l'agence de bassin)*
- *taxe fonds national (gérée par la DDA)*
- *redevance SDA (taxe assainissement)*
- *redevance METRO (taxe assainissement)*

Sont ajoutés des frais de facturation ainsi que la location du compteur (facturé 1 fois par an).

- c) **Comment sont incorporés les services techniques dans les factures ?**

- Le personnel des services techniques est compris dans le budget de la mairie, budget différent de celui de l'eau (réponse apportée par M. Tartarin).

- d) **Comment est facturé le changement des canalisations en plomb ?**

e)

- Le coût du changement est supporté par la commune. Aujourd'hui, 97% des canalisations ont déjà été changés.

- f) **L'eau utilisée par les différents services (Pompiers, arrosage, nettoyage etc...) : Y a-t-il un contrôle quantitatif**

- Les gymnases et autres installations publiques, mais aussi un grand nombre de stations d'arrosage disposent de leur propre compteur. Seuls les bornes incendies et certains services municipaux (voirie) n'ont pas recours à un système de mesure via un compteur. L'eau utilisée pour l'arrosage ne paye pas les redevances d'assainissement.

Il a été ensuite conclu :

- qu'une série de questions relatives au détail du prix (partie Régie d'Eybens) restait encore en suspens ;
- que ces questions seraient listées et posées à M. Fabrice Tartarin du service finances lors d'un rendez-vous ultérieur.

→ **Rencontre avec M. Tartarin : (service finances)**

Questions à poser à M. Tartarin :

- a) Comment est calculé le prix de l'eau aujourd'hui et comment l'avait-il été en 1974... ?
- b) Que représente le "budget de l'eau" ? Comment est-il constitué ? De quoi se compose-t-il ?
- c) Comment sont "ventilés" les services techniques (ressources humaines notamment) dans le budget de l'eau ?

Premières conclusions du groupe de travail :

- Le prix de l'eau pourrait être justifié au regard du budget et de la situation présente...
- Cependant, ce qui reste assez étrange, c'est qu'on augmente le prix au moment où l'on contracte des emprunts mais qu'on ne l'abaisse pas au moment où ces emprunts sont totalement remboursés...
- La réserve dont dispose la mairie est justifiée à partir du moment où elle envisage des dépenses de travaux (telles que pour le réservoir.) Mais qu'en est-il du long terme ? Jusqu'où peut aller cette augmentation ? Ne pourrait-on pas aussi faire participer les promoteurs à la construction du réservoir des Flandrus ?
- Par ailleurs, la comparaison avec le budget d'autres communes ne serait pas des plus intéressantes vu que chaque commune dispose de sa situation propre.
- Ceci dit, il est assez étonnant, au regard des rapports et enquêtes effectués par l'Association « Eau Secours » de constater des écarts de prix qui peuvent aller jusqu'à plus de 80%, d'une commune à l'autre...

Questions en suspens :

- Quel est le minimum et le maximum concernant la provision d'une année sur l'autre ?
- Comment a été fixé le prix de l'eau initialement ? (toujours pas de réponse)

- Quel est le prix de l'eau dans les autres communes, qu'elles soient desservies par le SIERG, mais aussi par la Régie des Eaux de Grenoble ? (peut-être un élément de réponse avec l'audition des personnes de l'association "Eau secours" afin de relancer les débats).
- On nous parlait la semaine dernière d'une perte de plus de 16% d'eau non facturée, peut-on réduire ce chiffre ?
- Est ce que l'augmentation du prix de l'eau en fonction du coût de la vie est quelque chose de fondé ?
- Envisager de demander à la Régie des eaux de Grenoble de nous faire une présentation

Fabrice Tartarin apporte des éléments à la réflexion et répond aux questions concernant le budget :

Les années précédentes, les augmentations du prix de l'eau étaient déterminées par des délibérations spécifiques. A compter de 2005, l'augmentation de l'ensemble des tarifs de la commune est indexée à l'inflation (1.9 % pour 2005).

Les Agences de l'eau ont des investissements (participation aux travaux).

Question : Si nous entrons dans une période de déflation, le prix de l'eau baissera-t-il ?

Question : D'une année sur l'autre, on constate un excédent d'exploitation : est-ce justifié d'augmenter de 1 ou 2 % le prix de l'eau, alors qu'il y a un excédent ?

→ L'excédent servira à la construction du nouveau réservoir, mais également en prévision du remplacement des réservoirs anciens ainsi que des conduites anciennes.
L'excédent reporté sur la section d'exploitation était stable à 150 000 €, il a diminué en 2004.

Question : S'il y a une réserve, y a-t-il emprunt en même temps ?

→ La section exploitation (recettes de la vente d'eau, entretien, maintenance) dégage des excédents qui sont en partie reversés au budget d'investissement, servant à combler les déficits. Les excédents supplémentaires permettent de constituer une réserve pour faire face aux investissements lourds à venir, ce qui nous permettra de moins emprunter (et donc des remboursements d'intérêts moindres à supporter sur le budget d'exploitation).

Avant les années 1985/86 l'eau était dans le budget général ; depuis il existe deux budgets distincts : budget communal - budget eau, et ces deux budgets doivent être équilibrés.

Les recettes supplémentaires ne vont pas sur le budget ville, elles restent sur le budget eau. Les réserves sont constituées en prévision d'investissements lourds à venir. La loi nous oblige à avoir un excédent d'exploitation minimum pour combler le déficit en investissement.

Remarque du 4C : il faudrait que nous ayons une idée des coûts de ces investissements afin de voir si le montant de la réserve leur est bien destiné.

→ Il est difficile de faire une prévision globale de tous les travaux.

Remarque : sur les budgets on voit apparaître l'affectation de l'excédent.

→ pour 2004 : Excédent d'exploitation = 277 200 €

- 174 900 € seront affectés pour combler le déficit d'investissement 2004
- 102 000 € reportés à la partie exploitation

La part à la charge de la ville pour la construction du réservoir des Flandrus s'élève à 500 000 €. La création de ce réservoir est nécessaire, il permettra à la ville de disposer d'une réserve en eau potable plus importante. Ce nouvel équipement évitera également l'utilisation de surpresseurs pour desservir la rue Général Vergnes et le haut de la rue des Pellets, parties les plus élevées de la commune.

Jean Baringou fait remarquer également qu'il faut penser à la sécurisation des réservoirs, qui est très importante mais qui a un coût très élevé.

Question : Comment expliquer la différence du prix de l'eau entre les communes ?

Exemple de Champagnier : 1.85 €/m³

→ Champagnier n'est pas dans la même situation géographique et politique qu'Eybens. Les taxes ne sont pas les mêmes. Par exemple, la taxe établie par l'Agence de l'eau est de 0.20 € à Champagnier et 0.34 € à Eybens.

Remarque du 4C : Il serait intéressant de se procurer les factures d'eau de différentes communes et de les détailler.

Question : Dans la synthèse il est mentionné, au chapitre "questions en suspens"(page 4) : "il y a une perte de plus de 16 % d'eau non facturée". D'où provient cette perte ?

→ Il existe une différence d'environ 16 % entre la quantité d'eau achetée par la ville et l'eau facturée et consommée, en sachant que cette différence n'est pas imputable aux fuites.. A noter qu'un réseau est en bon état quand la différence est inférieure à 30 %. Lorsque la différence approche ou dépasse les 30 % c'est qu'il existe des fuites et donc que le réseau est en mauvais état (pas entretenu....) - source : SERGADI filiale du SIERG -.

Il faut aussi considérer les sorties d'eau sans compteur : bouches et poteaux d'incendie, lavage des réservoirs.

Question : La différence de la redevance Agence de l'eau entre Champagnier et Eybens est-elle négociable ? D'où viennent les disproportions et pourquoi ?

(ci-joint état détaillé de l'Agence de l'Eau pour le calcul de la redevance)

Quel est le minimum et le maximum concernant la provision d'une année sur l'autre ?

→ Minimum : il faut combler le déficit d'investissement par l'excédent d'exploitation (obligation légale).

On ne facture pas plus que de besoins, le Conseil Municipal pouvant décider de ne pas augmenter, mais également de diminuer.

Question : Ne serait-il pas judicieux d'avoir moins de réserve et d'emprunter davantage lorsque les taux sont bas ?

→ Cela relève d'un choix politique. Les intérêts se répercuteraient sur la section d'exploitation (donc des dépenses supplémentaires à combler par les recettes d'exploitation, à savoir la vente d'eau).

Taxe d'assainissement : compétence METRO (compétence obligatoire)

Ce transfert apporte t'il quelque chose à la commune ?

→ Nous n'avons pas assez de recul pour le dire, mais le bénéfice va plutôt au consommateur.

Il serait souhaitable d'auditionner une personne de la METRO par rapport à la taxe d'assainissement.

Question : La ville est-elle assurée pour les grosses fuites ?

→ après renseignements pris par le service des eaux auprès de l'assureur de la ville, celle-ci est bien assurée pour les grosses fuites.

Question : Qu'est-ce qui permet de dire que le réseau est en bon état ?

→ Il est proposé au groupe de travail de rencontrer Monsieur René Colin, responsable du service Voirie Bâtiments, pour toutes les questions techniques.

Remarque du 4C : Il serait intéressant de connaître la nature des travaux faits sur le réseau depuis une dizaine d'années, ainsi que leur coût.

Informations diverses :

- Suite aux interrogations concernant la source des Mansardes, il semblerait que l'eau ne soit plus polluée. Des études sont en cours.

Monsieur Scarpa se propose de faire gratuitement l'analyse physico chimique de cette source.

- Il est prévu d'auditionner :

- l'association Eau Secours,

- la Régie des Eaux de Grenoble,

- et pour toutes les questions, pour lesquelles le 4C n'aurait pu obtenir de réponses une demande pourra être formulée à Monsieur le Maire, afin qu'il apporte les explications.

Monsieur Tanche fait part d'une invitation, reçue en Mairie, pour un colloque national à Hendaye le 17 juin sur la qualité des services publics de l'eau, organisé par l'association des petites villes de France.

Prochaine séance plénière Mercredi 22 Juin à 20h15
audition de la Régie des Eaux de Grenoble
(domaine de compétence, coût de l'eau, services fournis).

Prochaine réunion de Bureau
Mercredi 6 juillet à 20h15 en Mairie.

Pièces jointes en annexe :

- Etat détaillé de l'Agence de l'Eau
- Délibération de 1959 fixant la première taxe de branchement au réseau d'eau